

August Wilhelm von Schlegel an August Böckh

Bonn, 29.10.1842

Empfangsort	Berlin
Anmerkung	Empfangsort erschlossen.
Handschriften-Datengeber	Berlin, Archiv der Berlin-Brandenburgischen Akademie der Wissenschaften
Signatur	VII, 61 Bl. 27-30
Blatt-/Seitenzahl	4 S., hs. m. U.
Bibliographische Angabe	Briefe von und an August Wilhelm Schlegel. Gesammelt und erläutert durch Josef Körner. Bd. 1. Zürich u.a. 1930, S. 587–590.
Editionsstatus	Einmal kollationierter Druckvolltext mit Registerauszeichnung
Zitierempfehlung	August Wilhelm Schlegel: Digitale Edition der Korrespondenz [Version-01-22]; https://august-wilhelm-schlegel.de/version-01-22/briefid/797 .

[1] *Monsieur et très-cher ami!*

Permettez-moi de vous écrire aujourd'hui en français: ce n'est qu'une lettre confidentielle, dans laquelle nous n'avons pas besoin de nous gêner. J'ai été tellement entouré de traités de Grammaire et de Dictionnaires français, que ma plume se refuse à l'allemand. D'ailleurs le sujet dont nous sommes occupés, appartient à la littérature française. Enfin, nous sommes l'un et l'autre membres d'une académie toute française, fondée par Frédéric le grand, et qui, à mon avis, n'aurait jamais dû se départir de son institution primitive.

*Si j'ai tardé à répondre à plusieurs points de votre lettre du 4 Mai, c'est parce que j'ai cru qu'il valait mieux continuer mon travail sur le second volume de **l'Histoire de mon temps**. J'ai été interrompu par le voisinage des manœuvres militaires et des fêtes de cour. Il m'a fallu loger chez moi un général anglais et son aide de camp, me présen[2]ter à la cour au château de Bruhl, etc. De plus, une personne malade dans ma maison depuis quatre mois me cause beaucoup d'inquiétude. Cependant, pour peu que ma santé se soutienne passablement, j'espère pouvoir vous faire parvenir avant la fin de l'an le troisième et dernier cahier de mon analyse du second volume. Je reviendrai ensuite au premier, afin de compléter mon mémoire de l'été passé.*

*C'est un travail épineux qui demande beaucoup de temps et de réflexion. Je relis chaque page je ne sais combien de fois, avant de me déterminer au plus léger changement. J'y aurais même trouvé du goût, si le Comité ne m'avait pas prescrit des conditions si onéreuses, auxquelles je me suis pourtant soumis par un excès de complaisance. J'ai présumé qu'après moi quelque autre membre du Comité s'offrirait à compléter la révision du texte des écrits historiques: car il ne s'agit que de ceux-là. Au lieu de cela vous me mandez dans votre lettre du 4 Mai que vous pensez abandonner ce soin à un certain Ackermann. J'ai eu de la peine à croire que vous parliez sérieusement et je me suis involon[3]tairement écrié: Έκὰς βέβηλοι! D'après cela on dirait que vous n'avez jamais lu ni même feuilleté les brochures de ce ridicule original. Je vous annonce donc que sa **bonne gallicité** est plus que suspecte; que son jargon n'est nullement **appropriable** au style du grand Frédéric; enfin que, ce qu'il nomme **la logique motale** n'est autre chose que la rhétorique sotale, c'est-à-dire un amphigouri inventé par un sot afin de déguiser ses trivialités en pensées neuves et profondes. Ces belles locutions que j'ai soulignées, se trouvent dans la préface de ses **Contremots**. Ouvrez son *Principe de la poésie*, vous y verrez **la poésie suiconsciencieuse**, et **la phraséurgie géométrique** et cent autres disparates.*

Cet Ackermann s'est mis en tête de réformer l'orthographe française. Un obscur écrivain entreprend ce qui n'a pas réussi à Voltaire! Cela donne la mesure de son ineptie et de sa présomption. Mais les changements proposés par Voltaire étaient fort modestes et, la plupart, raisonnables; le plus important a fini par être adopté après de longues fluctuations de l'usage. L'orthographe ackerman[4]nesque, au contraire, est biscornue et digne de son barbarisme général; elle prouve à quel point il ignore la nature et l'histoire de sa propre langue.

Bref, ce Paul Ackermann est un farceur de la jeune France, et, qui pis est, un farceur tudesquisé.

S'il a échappé jusqu'ici aux railleries des journalistes parisiens, il ne le doit sans doute qu'à son obscurité. Il y a là parmi les auteurs des feuilletons littéraires des hommes d'esprit, maîtres passés en l'art de la moquerie et du sarcasme. S'il tombe entre les mains de l'un d'eux, il sera houspillé tellement qu'on ne prononcera plus son nom sans rire. Il sera mis en scène aux Variétés, comme l'ont été MM.

Feinaigl et le Baron de Draï et tant d'autres; et son protecteur Cousin pourrait bien y attraper aussi quelques coups de patte.

J'apprends que cet individu a été engagé pour le compte du comité académique comme son homme de peine, qu'on lui a même assigné une paye. Tant pis: c'est de l'argent jeté par la fenêtre. [5] Il est inhabile à tout, même à faire une bonne copie. Le Roi ne peut pas examiner lui-même la capacité de ceux qu'on lui propose d'employer; c'est à la responsabilité de celui qui a recommandé un tel freluquet.

Vous y regarderez à deux fois, mon cher Bœckh, avant de donner le rôle principal à un étranger nouveau venu, un jeune homme sans considération, un écolier échappé trop tôt de son collègue. Si cela se fait, le Comité aura abdiqué par le fait, et Paul Ackermann sera le vrai éditeur des Œuvres de Frédéric II. Conspué en France, il se vantera de sa haute dignité, obtenue au fin fond de l'Allemagne, et il est à prévoir ce que le public en dira.

La généreuse intention de notre Roi magnanime d'ériger un monument à la gloire de son grand prédécesseur par une édition classique de ses Œuvres, et de proclamer par le même acte la liberté de la pensée, a été accueillie partout avec transport. Mais si l'exécution ne répond pas à l'attente, le jugement de l'Europe éclairée sera, soyez-en sûr, très-sévère, et la critique s'adres[6]sera principalement à vous, puisque vous avez présidé aux délibérations. Pour moi, à cette époque j'espère m'être déjà soustrait à la solidarité.

Vous, d'accord avec vos collègues, persistez dans votre interprétation de l'ordre royal du Cabinet qui autorise ma coopération; de mon côté je persiste dans la mienne. Il ne servirait à rien de renouveler cette dispute. Il y a un moyen très-simple de sortir du dilemme: on sollicite une déclaration authentique auprès de la même autorité dont l'ordre est émané. Mais je n'ai pas encore jugé à propos de faire cette démarche.

Vous m'aviez déjà proposé dans votre lettre du 30 Avril 1841 d'écrire une introduction générale au recueil des Œuvres de Frédéric II. La situation n'étant pas essentiellement changée depuis, je peux me référer à la réponse contenue dans ma lettre du 9 Mai de la même année. Dans votre lettre du 9 Mai 1842 vous revenez au même sujet, et vous semblez supposer l'approbation royale. Cependant l'ordre du Cabinet n'en dit rien, et quoique j'aie eu depuis plusieurs fois l'honneur de faire ma cour au Roi, Sa Majesté ne m'en a pas parlé. Il [7] sera donc plus convenable d'attendre respectueusement les ordres du Roi, que de vouloir anticiper les intentions de Sa Majesté au risque de se tromper.

A mon avis cette introduction générale devra être une espèce de biographie littéraire; elle devra caractériser le grand roi comme historien, comme poète et comme philosophe. Je pense qu'outre cela il faudra une introduction spéciale aux écrits historiques. Cette tâche est dévolue à l'historiographe de la monarchie qui, assurément, ne se laissera pas enlever une si belle occasion de faire honneur à ses fonctions.

Je vous ai prié de me communiquer les procès-verbaux des séances que le Comité a tenues depuis mon départ de Berlin. Vous me les refusez sous un prétexte que je ne comprends pas. Il en résulte que je suis dans l'ignorance complète de tout ce que le Comité a fait depuis quatorze mois. Par la nomination du Roi je suis membre de ce collègue, j'y ai voix délibérative, droit de suffrage. Mon absence n'y fait pas la moindre différence, puisqu'elle est involontaire et motivée par mes devoirs [8] comme professeur. Vous me mettez dans l'impossibilité d'exercer ce droit, vous m'excluez arbitrairement, et j'aurais l'air d'y consentir si je ne protestais pas contre de tels procédés.

Veillez agréer, très-cher Collègue, l'assurance de ma considération très-distinguée.

*Votre très-humble et très-obéissant
serviteur*

A. W. de Schlegel

Bonn, le 29 Oct. 1842

A propos, que devient notre thème d'arithmétique? Je m'attendais à une réfutation, qui n'est point arrivée. Si vous avez calculé juste, mon erreur est bien grave, de n'avoir vu que douze volumes où il y a des matériaux pour trente.

Namen

Ackermann, Paul

Bethune, Henry Lindsay

Cousin, Victor

Drais, Karl

Feinaigle, Gregor von

Friedrich II., Preußen, König

Friedrich Wilhelm I., Preußen, König

Friedrich Wilhelm IV., Preußen, König

Löbel, Maria

Preuss, Johann D. E.

Voltaire

Körperschaften

Königliche Akademie der Wissenschaften (Berlin)

Orte

Berlin

Bonn

Paris

Schloss Augustusburg (Brühl)

Werke

Ackermann, Paul: Dictionnaire des antonymes ou contremots

Ackermann, Paul: Du principe de la poésie et de l'éducation du poète

Friedrich II., Preußen, König: Histoire de mon temps

Friedrich II., Preußen, König: Œuvres

Schlegel, August Wilhelm von: Analyse grammaticale des variants du manuscrits autographe de 1775, comparée avec les passage correspondants dans l'édition des Oeuvres posthumes publiée à Berlin 1788

Schlegel, August Wilhelm von: Introduction zu: Friedrich II., Preußen, König: Œuvres